



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
23 novembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Conseil du commerce et du développement

Soixante-sixième réunion directive

Genève, 5-7 février 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

### Ordre du jour provisoire annoté

#### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. *Rapport 2017 sur les pays les moins avancés : L'accès à l'énergie comme vecteur de transformation.*
3. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-seizième session.
4. Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.
5. Rapport de la Commission du commerce et du développement.
6. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
7. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
8. Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence.
9. Questions diverses.
10. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-sixième réunion directive.



## II. Ordre du jour provisoire annoté

### Point 1

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

1. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans le chapitre I ci-dessus.

#### *Documentation*

TD/B/EX(66)/1                      Ordre du jour provisoire annoté

### Point 2

#### ***Rapport 2017 sur les pays les moins avancés : L'accès à l'énergie comme vecteur de transformation***

2. Le *Rapport 2017 sur les pays les moins avancés*, qui porte sur le thème « *L'accès à l'énergie comme vecteur de transformation* », sera présenté au Conseil du commerce et du développement. Les auteurs du rapport estiment que le débat sur le septième objectif de développement durable, à savoir l'accès universel à l'énergie moderne, n'a pas fait suffisamment de place à la dimension économique de l'accès à l'énergie moderne dans les pays les moins avancés. Pour que ces pays parviennent à transformer leurs structures et à tirer pleinement parti du potentiel économique de l'accès à l'énergie, ils doivent adopter une nouvelle stratégie énergétique. Il leur faut aller au-delà de la satisfaction des besoins nationaux de base pour faire de l'accès à l'énergie un vecteur de transformation, comme le préconise le rapport. Ils doivent en particulier adopter une approche leur permettant de satisfaire les entreprises et les exploitations agricoles qui ont besoin d'un approvisionnement énergétique adéquat, fiable, abordable et durable, et ce à des fins productives.

#### *Documentation*

UNCTAD/LDC/2017                      *Rapport 2017 sur les pays les moins avancés : L'accès*  
et Aperçu général                      *à l'énergie comme vecteur de transformation*

### Point 3

#### **Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa soixante-seizième session**

3. À sa réunion du 24 octobre 2017, le Bureau élargi du Conseil du commerce et du développement a décidé de reporter la soixante-seizième session du Groupe de travail en raison de la modification de la procédure d'établissement du budget de l'Organisation des Nations Unies. La soixante-seizième session du Groupe de travail aura donc lieu au premier trimestre de 2018. Les dates exactes seront fixées une fois que les modalités de la procédure d'établissement du budget auront été arrêtées. L'examen du rapport du Groupe de travail est donc renvoyé à une prochaine session du Conseil.

### Point 4

#### **Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement**

4. Le Conseil sera saisi pour examen du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur sa neuvième session.

#### *Documentation*

TD/B/C.II/37                      Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises  
et du développement sur sa neuvième session

---

**Point 5**  
**Rapport de la Commission du commerce et du développement**

5. Le Conseil sera saisi pour examen du rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa neuvième session.

*Documentation*

TD/B/C.I/43                      Rapport de la Commission du commerce et du développement sur sa neuvième session

**Point 6**  
**Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique**

6. Le Conseil sera saisi pour examen du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa première session.

*Documentation*

TD/B/EDE/1/3                      Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique sur sa première session

**Point 7**  
**Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement**

7. Le Conseil sera saisi du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa première session.

*Documentation*

TD/B/EFD/1/3                      Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa première session

**Point 8**  
**Questions appelant une décision du Conseil dans le cadre de la suite donnée à la quatorzième session de la Conférence**

8. Le Conseil du commerce et du développement dressera le bilan des progrès faits dans le cadre de la deuxième phase de la mise en œuvre du Maafikiano de Nairobi, à savoir la redynamisation du mécanisme intergouvernemental.

**Point 9**  
**Questions diverses**

**Point 10**  
**Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-sixième réunion directive**

---